

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel-de-ville de Lac-Sergent, le lundi 20 octobre 2014, à 19H30

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère et maire suppléant
Monsieur André Métivier, conseiller

Absence motivée

Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et monsieur Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
- 1. Ouverture**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014**
 - 5. Correspondance : Voir liste**
 - 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2014
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 9 – septembre 2014 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2014 »
 - 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2014
 - 7.2 État des résultats au 30 septembre 2014
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 24 septembre 2014
 - 7.4 CCE – dépôt de projet de règlement **no 321-2014**-pour consultation
 - 8. Avis de motion**
 - 9. Règlements**
 - 10. Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Virement de crédits et ajustement budgétaires
 - 10.3 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2014 à avril 2015
 - 10.4 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013
 - 10.5 Autorisation de signature du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf
 - 10.6 Étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf
 - 10.7 Adoption du rapport annuel (2013) d'activité en sécurité incendie
 - 10.8 Avis d'intention : service de bibliothèque

**AJOUT
AJOUT**

- 10.9 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2015
 - 10.10 Entente de déneigement pour l'utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 028)
 - 10.11 Entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier / déneigement d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.12 Octroi de contrat **TP-2014-005** de déneigement des aires de stationnement publiques du Club Nautique et de l'hôtel-de-Ville
 - 10.13 Octroi de contrat **TP-2014-004** pour la réfection du pont (P-6125) situé à la décharge du lac Sergent
 - 10.14 Octroi de contrat **HDV-2014-007** à l'entrepreneur *électricien G.L. inc.* pour la fourniture et l'installation d'un poteau et de deux luminaires
 - 10.15 Octroi de contrat **HDV-2014-008** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement (protection hivernale)*
 - 10.16 Reconnaissance de droits acquis à la construction d'un bâtiment secondaire
 - 10.17 Respect de la bande riveraine concernant le lot 3 514 575
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015
 - 11.2 Réception des articles / journal « *Le Jaseur* », édition décembre 2014
 - 11.3 Inauguration de l'Hôtel de ville de lac Sergent
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

14-10-237

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 10.16 / Reconnaissance de droits acquis à la construction d'un bâtiment secondaire.
- 10.17 Respect de la bande riveraine concernant le lot 3 514 575

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2014

Séance ordinaire du 15 septembre 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-10-238

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 30 septembre 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-10-239

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014 soit adopté tel que lu.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'octobre 2014 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2014

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2014.

14-10-240

II EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 septembre 2014 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 9 / SEPTEMBRE 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 9 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 114 205.90 \$ est annexée au présent procès-verbal.

14-10-241

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de septembre 2014 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2014

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2014.

14-10-242

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 6 072.35 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 6 072.35 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de septembre 2014, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture. Que la liste des permis émis pour le mois de septembre 2014 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 État des résultats au 30 septembre 2014

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 septembre 2014.

7.3 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 24 septembre 2014

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 24 juillet 2014.

7.4 CCE – dépôt de projet de règlement no 321-2014-pour consultation

Monsieur Denis Racine, maire dépose aux membres du Conseil le projet de Règlement no 321-2014 pour consultation et commentaires.

8. **AVIS DE MOTION**

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis d'agrandissement bâtiment principal 1432, Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 octobre 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de changement d'usage (transformation) 1818, ch. Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 8 octobre 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-10-243

14-10-244

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Virement de crédits et ajustement budgétaires

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

14-10-245

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Réajustement des quotes-parts 2014		
2130959	Adm - quote parts MRC	1,00 \$	
2210959	Sécurité publique - quote part MRC		1,00 \$
2415959	Hyg milieu - quote parts MRC		1,00 \$
2702959	Loisirs - quote part MRC	1,00 \$	
2451446	Ordures - collecte		0,05 \$
2451951	Ordures - PGMR		0,04 \$
2451952	Ordures - écocentre	1,06 \$	
2451953	Ordures - site enfouissement		0,08 \$
2415445	Hyg milieu - vidange de fosses	45 000,00 \$	
2455446	Hyg milieu - traitement boues fosses		45 000,00 \$
2711681	Club nautique - électricité	1 100,00 \$	
2340526	Eclairage rues - contrat entretien	1 000,00 \$	
2690411	Urbanisme - serv. Prof.		2 100,89 \$
		47 103,06 \$	47 103,06 \$

10.3 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2014 à avril 2015

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

14-10-246

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE madame Hélène D. Michaud, conseillère, soit nommé maire suppléant pour une période de six mois, soit de novembre 2014 à avril 2015.

10.4 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 21 février 2011, le conseil municipal a adopté la résolution n° 11-02-027 pour l'acceptation des modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, afin de recevoir la contribution gouvernementale;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de présenter une nouvelle programmation des travaux afin de refléter les priorités d'intervention contenues dans la mise à jour du plan et ainsi recevoir la subvention maximale;

CONSIDÉRANT que le programme TECQ 2010-2013 permet à une municipalité de modifier la programmation de ses travaux et qu'elle doit en informer le MAMROT en joignant à sa demande une résolution du conseil municipal qui approuve les modifications apportées.

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-10-247

QUE le conseil municipal approuve la programmation de travaux modifiée pour l'année 2014 et transmet la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'en informer.

10.5 Autorisation de signature du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT l'entente de service intermunicipale actuellement en vigueur, liant la Ville de Lac Sergent et la Ville de Saint-Raymond relativement à la protection des incendies;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf prévoit la rédaction ou la révision de l'entente régionale d'entraide;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis le projet final du Protocole d'entente d'entraide le 9 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-10-248

QUE le Conseil de Ville de Lac Sergent autorise la signature du Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.

10.6 Étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-10-249

QUE la Ville de Lac Sergent participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Portneuf.

A CETTE FIN, la Ville de Lac Sergent s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

10.7 Adoption du rapport annuel (2013) d'activité en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2013 en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE,

14-10-250

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent adopte le rapport annuel 2013 d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour quatre (4), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

10.8 Avis d'intention : service de bibliothèque

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a un projet de relocalisation de la bibliothèque Anne-Hébert dans un nouvel édifice;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a annoncé son intention de négocier avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le but de conclure une éventuelle entente intermunicipale pour l'accès à la nouvelle bibliothèque Anne-Hébert par la résolution 13-04-085;

ATTENDU les exigences du Ministère de la Culture et des Communications concernant la confirmation de la participation financière des futurs partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

14-10-251

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme son intention de participer financièrement aux dépenses d'immobilisation diminuées du montant des subventions gouvernementales et aux dépenses d'opération au prorata de sa population advenant la conclusion de la future entente intermunicipale.

10.9 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a, par la résolution 01-09-507, donné mandat à la MRC de Portneuf de tenir à jour son rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a tous les renseignements nécessaires pour la confection des comptes de taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est

14-10-252

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE mandater la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2015 ;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Administration générale – Services d'évaluation - 215-04-17.

10.10 Entente de déneigement pour l'utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 028)

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain sise sur le lot 3 515 028 a été aménagée pour permettre le virage des services publics ;

EN CONSÉQUENCE il est

14-10-253

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QU'UN montant de cent (100) dollars soit payé à Monsieur Stéphane Martin pour la location d'une partie de son terrain situé sur le lot 3 515 028 dans le cadastre du Québec, pour une aire de virage, pour la saison hivernale 2014-2015.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie Transports – Déneigement 233-04-44.

- 10.11 Entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier / déneigement d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud

14-10-254

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la signature par monsieur le maire, Denis Racine et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Brouillette d'une entente ayant pour objet l'entretien d'hiver par la Ville de Lac Sergent, du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour l'hiver 2014-2015.

- 10.12 Octroi de contrat TP-2014-005 de déneigement des aires de stationnement publiques du Club Nautique et de l'hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2014-2015 au montant de 2 299.50\$ incluant les taxes pour le déneigement des aires de stationnement du Club Nautique et de l'hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2014-2015 au montant de 331.59 \$ incluant les taxes pour le déneigement des conteneurs situés face au chemin du Ruisseau;

EN CONSÉQUENCE il est

14-10-255

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat soit octroyé à JNS Construction au montant de 2 288.40 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement (saison hivernale 2014-2015) des aires de stationnement du Club Nautique et de l'hôtel-de-Ville ainsi que les conteneurs face au chemin du Ruisseau;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie- Transport – Déneigement 233-04-44.

- 10.13 Octroi de contrat TP-2014-004 pour la réfection du pont (P-6125) situé à la décharge du lac Sergent

14-10-256

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal octroie un contrat à Dominique Boucher inc. dans le cadre de la réfection du pont (P-6125) situé à la décharge du lac, et ce, pour la somme de 15 640 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'offre de service déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient imputées au poste budgétaire Immobilisations (Barrage et pont /362-2110) et à même les surplus accumulés et non réservés.

- 10.14 Octroi de contrat HDV-2014-007 à l'entrepreneur électricien G.L. inc. pour la fourniture et l'installation d'un poteau et de deux luminaires

14-10-257

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal octroie un contrat à l'entrepreneur électricien G. L. inc. pour la fourniture et l'installation d'un poteau et de deux luminaires sur la partie nord du stationnement de l'hôtel de ville et ce, pour la somme de 3 463 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'offre de service déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les surplus accumulés et non réservés.

- 10.15 Octroi de contrat HDV-2014-008 à l'entreprise PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement (protection hivernale)

14-10-258

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'entretien hivernale des plantations et aménagements paysagers à l'hôtel de ville à l'entreprise *PrimeVerts Centre jardin*, pour la somme de 2 148 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Entretien des sites, terrains et parcs 271-4522.

AJOUT

- 10.16 Reconnaissance de droits acquis à la construction d'un bâtiment secondaire

ATTENDU QUE la demande vise à faire reconnaître un droit à la construction et l'implantation d'un garage additionnel sur la propriété sise au 1748, chemin du Tour-du-Lac Nord;

ATTENDU QUE sur une demande de permis pour ériger un garage, datant de 1945, un chalet principal et un petit chalet accessoire étaient déjà érigés sur ce terrain;

ATTENDU QU'il semble que, par la suite, mais probablement dans les années 1950, ce petit chalet accessoire ait été transformé en garage;

ATTENDU QU'aucune autorisation en vue de cette transformation ou d'une construction n'apparaît dans les dossiers de la Ville;

ATTENDU QU'à cette époque, les dossiers de la Ville peuvent être incomplets;

ATTENDU QUE le règlement de construction no. 42, en vigueur de 1942 à 1976, n'interdisait pas la construction et l'implantation de deux garages sur le même lot;

ATTENDU QUE l'interdiction de construire ou d'implanter un deuxième garage sur le même lot est apparue avec règlement no 90, lequel a été en vigueur de 1976 à 1992 sur le territoire de la Ville de Lac Sergent;

ATTENDU QUE ce deuxième garage semble être implanté bien antérieurement à 1976, au su et au vu de tous et sans que la Ville et les citoyens ne s'en plaignent;

ATTENDU la particularité de ce dossier concernant la ou les date(s) d'implantation des bâtiments principal et secondaires sur les lots 461 (partie), 461-6 (partie) et 461-7 qui sont devenus, suite à la réforme cadastrale, le lot 3 514 690;

ATTENDU qu'il y a lieu de croire que les travaux ont été réalisés de bonne foi;

ATTENDU que le fait d'accepter la présente ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ET CE, MALGRÉ l'engagement du propriétaire à transformer le deuxième garage en cabanon, tel que stipulé sur le permis no 2014-037 et entériné par la résolution no 14-06-133;

14-10-259

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal reconnaît un droit acquis concernant la construction et l'implantation de deux garages sur le lot 3 514 690.

10.17 Respect de la bande riveraine concernant le lot 3 514 575

ATTENDU QUE la certification de localisation réalisé le 21 septembre 2007 par l'arpenteur Génois et associés concernant le lot 3 514 575 du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf, portant le numéro civique 1644, chemin de la Chapelle, indique que le bâtiment principal érigé respecte la bande riveraine;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a émis le 24 août 2009 un permis de construction au propriétaire en vue de l'agrandissement du solarium, l'élévation du toit, ajout d'un pignon avant, réfection du revêtement extérieur et construction du garage;

ATTENDU QUE les travaux effectués suite à l'émission de ce permis ont été faits conformément audit permis et à l'extérieur de la bande riveraine selon les dossiers de la ville (article 1.6.88 du Règlement de zonage no 122);

ATTENDU QUE le propriétaire actuel a informé la Ville de son intention de vendre son immeuble;

ATTENDU QUE le 25 septembre 2014, monsieur Claude Burgess, arpenteur-géomètre a produit un certificat de localisation sous le numéro 5867 de ses minutes;

ATTENDU QUE ledit certificat de localisation indique que l'extrémité est de l'agrandissement du coté sud-est de la maison à l'endroit du solarium surplombe la bande riveraine et qu'une partie du rangement au sous-sol repose sur ladite bande riveraine;

ATTENDU QUE ce n'est pas la situation constatée par la Ville en 2009 suite aux travaux effectués;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre au propriétaire actuel de transférer à l'égard des faits ci-haut mentionnés un titre clair à son acheteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-10-260

QUE la Ville de Lac Sergent reconnaît que les travaux effectués antérieurement ou suite au permis de construction no 09-08-217 du 24 août 2009 respecte la bande riveraine tel qu'elle était à cette dernière date, selon le test usuel de la prédominance des plantes aquatiques et terrestres.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015

Monsieur le maire, Denis Racine, nous avise que la séance visant l'adoption du budget 2015 aura lieu le 15 décembre prochain.

11.2 Réception des articles / journal « Le Jaseur », édition décembre 2014

Monsieur Denis Racine indique aux personnes concernées que la date de tombée pour les articles pour « Le Jaseur du Lac » sera le 21 novembre 2014 au plus tard.

11.3 Inauguration de l'Hôtel de ville de lac Sergent

Monsieur le maire, Denis Racine, informe que l'inauguration de l'Hôtel de Ville et le parc aura lieu le 8 novembre prochain.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-10-261

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H14.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière